



Le *grand* plan de formation LCC La position du SNUDI-FO 2A

Dans le contexte actuel de conditions de travail déjà très dégradées à cause notamment de la réforme des rythmes scolaires qui épuise les enseignants (qui s'absentent donc plus, nous dit-on et c'est logique), du manque de remplaçants et donc du nombre de classes sans maître et donc du nombre d'élèves supplémentaires accueillis dans les classes quasi quotidiennement, ... on peut se demander si la priorité est bien la formation des maîtres en langue et culture corses. On peut aussi se demander si la mission de l'Education nationale est de répondre à une commande politique. Evidemment non.

Si des moyens sont disponibles, nous demandons qu'ils soient utilisés pour les missions de l'école et avant tout pour assurer la présence d'un enseignant devant chaque classe.

Au-delà de cette entrée en matière, on peut se poser de nombreuses autres questions, des questions qui ont leur importance :

Comment les remplacements des stagiaires seront-ils assurés et par qui ? Assurément pas par des emplois statutaires. Par des contractuels donc ?

Ainsi, après avoir mis les professeurs des écoles stagiaires, depuis quelques années, directement en situation de classe sans vraiment passer par la case formation, voilà qu'on décide de se passer aussi de la case concours et de recruter tout simplement à Pôle-Emploi, sans garanties statutaires ! Voilà des enseignants (!) jetables, taillables et corvéables à merci. De quoi donner des idées.

Le SNUDI-FO 2A n'accepte pas que la précarité devienne la règle dans la fonction publique en générale et dans l'Education nationale en particulier.

Ce dispositif est en lui-même une attaque en règle contre nos statuts. Nos statuts sont nos droits, défendons-les !

Ces remplaçants improvisés, pas formés, mal payés, sans perspective professionnelle, tiendront-ils sur la longueur (et c'est long une année scolaire !). La gestion risque de se compliquer encore au quotidien. **La situation des non remplacements ne pourra que s'aggraver au final.** On peut difficilement imaginer que le système éducatif déjà sinistré, en sortira indemne...

Des questions plus pratiques pour les stagiaires maintenant :

- Comment seront-ils indemnisés de leurs frais de déplacements, de restauration et d'hôtellerie (Corté, c'est loin d'Ajaccio ou de Porto-Vecchio par exemple) ?
- Les temps partiels de plus en plus fréquents avec la réforme des rythmes scolaires qui épuise les personnels (oui, on se répète) et les aménagements horaires liés encore aux rythmes seront-ils pris en compte ? Concrètement, par exemple, les enseignants qui ont un après-midi libéré un jour de formation pourront-ils récupérer ce temps (et comment) ou seront-ils indemnisés financièrement ?
- Les indemnités REP ou de direction (ou autres) seront-elles versées aux stagiaires pendant les périodes de formation ? Comment seront assurés (et indemnisés) les intérimaires de direction ?
- ...

Dernier point (pour l'instant) : le volontariat.

Le courrier du DASEN laisse entendre que ce sera sur cette base que la participation aux sessions de formation se fera.

Mais pour l'heure, semble-t-il, on ne se bouscule pas au portillon, pour les sessions à Corté notamment... Et la commande est là...

À quoi joue l'Inspection Académique si ce n'est à ajouter du désordre au désordre ?

Qui peut réclamer, cautionner ou même accepter ce genre de dispositif destructeur de nos statuts et de nos conditions de travail ?



Adhérez au SNUDI-FO.